

PRIX

Culture et développement MUNICIPALITÉS

Dossier de candidature 2008

Identification du candidat	
Municipalité ou MRC : Municipalité de Larouche, MRC Fjord-du-Saguenay	
Adresse : 709, rue Gauthier	
Ville : Larouche	Code postal : G0W 1Z0
Téléphone : 418 695-2201	
Télécopieur : 418 695-4989	Courriel : administration@villedelarouche.qc.ca

Identification de la réalisation	
Nom du projet : Centre international d'exposition de Larouche	
Année(s) de réalisation : 2005	

Catégorie de concours

Veuillez cocher la case appropriée

- Municipalités de 100 000 habitants et plus
 Municipalités entre 20 000 et moins de 100 000 habitants
 Municipalités de moins de 20 000 habitants

Attention ! Vos réponses ne doivent pas dépasser les limites du cadre.

Présentation de la municipalité

Veuillez décrire brièvement les principales caractéristiques de la municipalité (taille de la population, localisation, etc.) et son engagement envers les arts et la culture.

La municipalité de Larouche fait partie de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Sa population est de 1200 habitants. C'est une municipalité monoindustrielle dont l'économie est fortement ébranlée par la crise du bois d'oeuvre, ses deux principaux employeurs (Abitibi-LP et Foresco GTH) oeuvrant dans ce domaine. Abitibi-LP a récemment réduit ses effectifs du tiers et Foresco GTH a dû fermer sa scierie. Larouche jouit d'une situation géographique privilégiée, au centre des deux sous-régions que sont le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, à égale distance entre les deux principales villes, Saguenay et Alma. La municipalité a donc décidé de mettre en valeur cet avantage marqué pour diversifier son économie en misant sur la culture et le tourisme. Voici la vision stratégique de la municipalité : « offrir à ses résidents et aux visiteurs un cadre de vie où cohabitent les différentes fonctions urbaines et un produit culturel unique et innovateur permettant à l'ensemble de la région de rayonner ». Au cours des dernières années, le conseil municipal s'est fait le catalyseur du développement de la municipalité, notamment en développant la culture. Par la nouvelle entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la municipalité s'est joint au Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine et a engagé une agente de développement culturel pour gérer le Centre international d'exposition de Larouche (CIEL) et pour mener à bien les différents projets culturels et touristiques sur son territoire.

Présentation de la réalisation*

Décrivez la réalisation (coûts, objectifs, etc.), le contexte dans lequel elle s'inscrit, les besoins auxquels elle répond, les défis particuliers et les partenaires impliqués.

La sauvegarde et la transformation de l'ancien presbytère du village de Larouche en centre d'exposition a nécessité près de 30 000 \$ d'investissements de la part de la municipalité seulement en rénovations et en aménagement des salles d'expositions. Depuis, la municipalité consacre près de 75 000 \$ par année à la culture.

Les objectifs poursuivis :

- Développer des services et des activités artistiques et culturelles auprès de la population de Larouche.
- Développer un lieu consacré à la présentation d'expositions internationales.
- Favoriser la mise en valeur de l'imposante collection d'œuvres d'art de la municipalité.
- Développer un centre de documentation spécifique à l'art visuel pouvant être consulté par la population régionale.
- Sensibiliser davantage les jeunes et les personnes du troisième âge à la culture.
- Devenir une plaque tournante en matière de culture sur le plan régional et national.
- Renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens.
- Créer des retombées sociales, économiques et culturelles positives sur le milieu rural.

Défis particuliers :

Situé entre les deux sous-régions que sont le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, le village de Larouche se devait de diversifier ses actions afin de se démarquer et d'attirer des visiteurs de la région et de l'extérieur. C'est dans cette optique que le CIEL a été créé en 2005. Par ses multiples réalisations, le CIEL a su se démarquer et rayonner partout au Québec et ailleurs. Comme en témoignent les 770 références sous Google (en date du 4 mars 2008), le CIEL fait parler de lui et contribue à faire découvrir la richesse présente au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Partenaires impliqués : La municipalité de Larouche, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine, la MRC du Fjord-du-Saguenay, l'artiste et promoteur Claude Simard et son associé, Daniel Pedneault, Mme Manon Guérin, agente de développement culturel de la MRC du Fjord-du-Saguenay en poste à l'époque, et le Comité art et architecture de Larouche composé de bénévoles.

* Le concours vise à récompenser une réalisation et non l'ensemble des actions de la municipalité.

Réponses aux critères d'évaluation

Faites la démonstration des impacts de la réalisation sur la collectivité, par des faits, des exemples ou des statistiques. *

Par exemple :

- Comment la réalisation favorise-t-elle une meilleure accessibilité et une plus grande appropriation des arts et de la culture par les citoyens ?
- La réalisation a-t-elle permis l'implication et la mobilisation des citoyens, de la communauté artistique ou culturelle ?
- Quelles sont les incidences de la réalisation sur la qualité de vie des citoyens, sur l'environnement, sur le climat social, économique, etc. ?
- La réalisation a-t-elle un impact sur le travail des artistes et des travailleurs culturels de votre localité ou de votre région ?

Les citoyens de Larouche sont plus sensibilisés à l'importance de la culture pour le milieu. L'implication de citoyens comme bénévoles pour les activités culturelles et pour l'accueil des expositions présentées au CIEL et à la salle municipale montre bien ce nouvel attachement pour les activités culturelles. Depuis l'ouverture du CIEL, plusieurs activités de sensibilisation à l'art et à la culture ont été offertes aux jeunes de Larouche (ateliers, cours d'art, visites d'expositions). Socialement, le centre d'exposition a été bénéfique pour la population puisque l'offre d'activités a été bonifiée. Les artistes et artisans de Larouche ont pu bénéficier des services de l'agente de développement culturel attirée à la gestion du CIEL et au développement de la culture sur le territoire de Larouche. Cela s'est traduit par des expositions et des événements impliquant ces artistes et artisans, comme l'événement récurrent Les Artisans du village ainsi que l'exposition « Les Peintres du mardi » présentées toutes deux à la salle municipale de l'hôtel de ville de Larouche.

Plusieurs expositions internationales ont eu lieu au CIEL :

- « Vivre en ville » en 2005. Oeuvres récentes d'artistes connus et de la relève de calibre mondial.
- « Trésors du village » en 2006. Regroupait deux expositions : une série de 42 études sur papier réalisées par Pablo Picasso ayant servi à la réalisation de l'œuvre bien connue « Guernica » et des œuvres d'art en provenance de l'Inde.
- « Drapeaux du Ghana » et « Porcelaine russe » en 2007. Présentait deux expositions : une vingtaine de drapeaux de coton en provenance de l'Afrique et des pièces de porcelaine russe.
- « Regard sur l'Inde » en 2008. Présente des œuvres d'art, d'artisanat et du mobilier des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles provenant du sud de l'Inde.

Le CIEL est aujourd'hui un lieu de diffusion apprécié par la population et les touristes qui le visitent. Il se démarque par la qualité des expositions qui y sont présentées ainsi que par leur nature internationale. De plus, il dispose d'un centre de documentation spécifique à l'art visuel accessible à toute la population par le biais des prêts inter-bibliothèques.

*** Attention aux énoncés généraux ! L'évaluation portera sur les impacts concrets de la réalisation et non sur les objectifs du projet ou les orientations culturelles de la municipalité.**

Démontrez, par des faits, des exemples ou des statistiques, en quoi la réalisation s'inscrit dans une perspective de développement culturel durable.

Par exemple :

- Est-elle le fruit d'une approche intégrée impliquant différents services municipaux ?
- A-t-elle suscité des partenariats ?
- S'inscrit-elle dans les orientations d'une politique municipale (culturelle, familiale, etc.), dans une vision à long terme du développement culturel ?
- La réalisation est-elle durable ? Qu'en est-il de sa capacité à évoluer dans le temps et à accueillir de nouvelles pratiques ?

Cette réalisation s'inscrit dans une vision de développement plus large qui mettra en valeur tout le village. En effet, la municipalité compte transformer son territoire en centre culturel d'envergure, dédié à la promotion d'artistes québécois et canadiens tout en créant un produit d'appel touristique novateur et structurant pour le milieu.

Des partenariats locaux sont déjà en place avec le restaurant Margot (promotions conjointes, partage de clientèle, collaboration lors de vernissages et d'activités spéciales). Le restaurant est également un lieu où des œuvres majeures sont exposées, contribuant donc à la vitalité de la culture dans le village. Plusieurs entreprises de Larouche et de la région sont des commanditaires du CIEL et l'appuient par des contributions financières ou de services lors d'activités culturelles et d'expositions.

Malgré sa récente implantation, le CIEL a déjà réalisé des expositions d'envergure. De par le partenariat avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine, le développement culturel de Larouche est structuré par un plan d'action de trois ans.

L'avenir s'annonce plein de promesses pour le CIEL et pour Larouche. Les réalisations passées témoignent de l'intérêt marqué de la municipalité pour la culture et les arts et de sa volonté de poursuivre dans cette voie.

Faites la démonstration de l'originalité et de l'excellence de la réalisation, par des faits ou des exemples.

Par exemple :

- La réalisation propose-t-elle des réponses inédites aux besoins locaux ?
- En quoi se distingue-t-elle des autres réalisations dans le même domaine ?

Le CIEL propose une réponse concrète aux besoins de développement de Larouche par le biais de la culture et du tourisme. Depuis son ouverture, le pouvoir d'attraction touristique de la municipalité a augmenté significativement.

Le besoin de diffusion de la collection d'œuvres d'art de Larouche (qui se chiffre à près de 23 M \$) est assuré par le centre d'exposition. Le CIEL se distingue par le caractère international des expositions présentées, par la qualité de celles-ci ainsi que par le dévouement et la disponibilité de ses bénévoles qui assurent une grande partie des heures d'accueil des expositions. Le CIEL a permis au village de Larouche de se faire connaître à travers le Québec.

(suite)



Photographies illustrant la réalisation

Vous devez transmettre, en accompagnement de ce formulaire, des photos en format jpeg de la réalisation (maximum 5). Ces photos ne seront pas évaluées, mais elles seront utilisées à seule fin de diffusion.

Pour chacune des photos, indiquer son titre, sa légende et le crédit photographique.

Photo 1

Centre international d'exposition de Larouche (CIEL), vue extérieure. Crédit CIEL

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Photo 5

Identification du responsable de la candidature	
Nom : Vickers	Prénom : Cathleen
Adresse : 660, rue Gauthier	
Ville : Larouche	Code postal : G0W 1Z0
Téléphone : -4185478240	Télécopieur : 418 695-4989
Courriel : administration@centre-ciel.com	
Poste occupé par le responsable de la candidature : Agente de développement culturel	
Employeur : Municipalité de Larouche	

Critères d'évaluation

Impacts sur la collectivité (40 %)

Perspective de développement culturel durable (30 %)

Originalité et excellence (30 %)

Exigences de présentation

Le dossier de candidature, comprenant le formulaire complété et les photographies, doit être acheminé par courriel ou par la poste sur CD-ROM.

Les textes fournis dans le formulaire seront repris intégralement pour la présentation des réalisations dans le site Internet de Les Arts et la Ville. Il est donc important de porter une attention particulière à la rédaction des différentes parties du dossier de candidature.

L'évaluation des réalisations se fera uniquement à partir du formulaire complété. Aucune autre pièce supplémentaire ne sera remise aux membres du jury.

Date limite

Le dossier de candidature doit être transmis à Les Arts et la Ville avant le **6 mars 2008** par la poste à l'adresse suivante :

Les Arts et la Ville
870, avenue de Salaberry, bureau 104
Québec (Québec) G1R 2T9

ou par courriel à recherche@arts-ville.org

Informations

Pour plus d'information ou pour vérifier l'admissibilité de votre projet, n'hésitez pas à nous contacter !

Ève Gauthier
T. 418 691-7480
C. recherche@arts-ville.org
www.arts-ville.org